

COMMUNIQUE DU MAIRE DE BREHAT

Chers amis,

Mercredi 19 décembre 2018 au matin, Antoine Tartault et moi-même avons reçu, d'un huissier qui s'était déplacé spécialement à Bréhat pour l'occasion, une citation à comparaître devant le tribunal correctionnel de St Brieuc au sujet de l'utilisation de la grève de l'église.

Je ne me suis pas exprimé directement depuis lors. Il me paraît indispensable de le faire aujourd'hui.

Je voudrais tout d'abord remercier très chaleureusement celles et ceux qui m'ont exprimé sincèrement leur soutien face à cette épreuve. Je sais qu'Antoine a reçu également de très nombreux témoignages de même nature.

La fonction de maire est souvent ingrate. Ces marques de soutien sont un réconfort très précieux dans ce moment difficile.

Antoine Tartault et moi-même sommes solidaires face à cette épreuve même si une tentative isolée mais répétée a cherché à nous opposer, évidemment en vain.

C'est la période de Noël mais on n'est pas obligé de croire à tout et notamment au hasard. Je ne suis pas naïf, les Bréhatins non plus. Je m'étonne donc que :

- la presse ait été prévenue dès le mardi de cette citation à comparaître c'est à dire avant nous
- que cette citation ait été, dès cette date, en possession d'au moins une personne qui n'apparaît pas parmi les plaignants
- l'avocat des parties plaignantes demande, par voie de presse, mon inéligibilité. Outre qu'elle paraît extravagante, cette demande ne révèle-t-elle pas le vrai but poursuivi ?

Nous sommes dans un état de droit, je me défendrai naturellement contre les attaques dont Antoine et moi-même sommes victimes.

On l'aurait presque oublié, je veux enfin rappeler que l'utilisation de la grève de l'église a permis d'améliorer la sécurité des personnes en diminuant considérablement les distances de transport. L'intérêt général des Bréhatins doit primer sur les intérêts particuliers. C'est en tout cas ma conception de l'action publique.

Patrick Huet
Maire de l'Île de Bréhat

Bréhat, le 22 décembre 2018